



# BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2022 N°16  
11 mars 2022



## Conseil d'administration n°1 du 10 mars 2022

-Délibération relative au compte financier et compte consolidés de l'exercice 2021	P 2
-Délibération relative au positionnement stratégique de VNF dans la perspective des JOP 2024	P 11
-Délibération relative aux orientations de recrutement et d'emploi (emplois permanents) à Voies navigables de France pour l'année 2022	P 13
-Délibération relative à l'admission en non-valeur de créances	P 28
-Délibération relative à l'attribution d'une aide à la société de gestion de produits pétroliers pour la modernisation d'un poste de déchargement d'éthanol à Gennevilliers dans le cadre du plan d'aide au report modal 2018-2022	P 29
-Délibération relative à la modification du plan d'aides à la modernisation et à l'innovation 2018-2022	P 31

*Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.*

*Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.  
Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sécurité Défense du siège de l'établissement,  
175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**SEANCE DU 10 MARS 2022**

**N° 01/2022/1.1**

**DELIBERATION RELATIVE AU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2021**

Vu le code des transports,

Vu les articles 202, 203 et 210 à 214 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le rapport présenté en séance,

Après avoir entendu l'agent comptable,

Le conseil d'administration de Voies navigables de France décide :

**Article 1<sup>er</sup>**

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 4 069 ETPT sous plafond et 22 ETPT hors plafond ;
- 700 959 991,41 € d'autorisations d'engagement ;
- 669 953 311,78 € de crédits de paiement ;
- 700 075 867,05 € de recettes ;
- 30 122 555,27 € de solde budgétaire (excédent).

**Article 2**

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- 29 036 859,75 € de variation de trésorerie ;
- 34 027 522,97 € de résultat patrimonial ;
- 72 025 436,68 € de capacité d'autofinancement ;
- 18 903 242,07 € de variation de fonds de roulement.

### **Article 3**

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat pour sa totalité à la réduction du report à nouveau débiteur.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

### **Article 4**

Le conseil d'administration arrête les éléments comptables des comptes consolidés suivants :

- 27 485 458,66 € de variation de trésorerie consolidée ;
- 33 537 049,62 € de résultat consolidé ;
- 74 639 613,14 € de capacité d'autofinancement consolidée ;
- 16 739 532,88 € de variation de fonds de roulement consolidé.

La présente délibération sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Paris, le 10 mars 2022

Le président du conseil d'administration

Signé

Laurent HENART

La secrétaire du conseil d'administration

Signé

Véronique LEFRANCQ

**TABLEAU 1**  
**Autorisations d'emplois**

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	4078	25	4103

Rappel du plafond d'emplois notifié par le responsable de programme en ETPT ( c ) : 

0
---

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI (a) doit être inférieure ou égale au plafond notifié par le responsable du programme chef de file du budget général de l'Etat ( c ).

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme (décomptant dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme) et des autres dépenses de personnel

	EMPLOIS SOUS PLAFOND LFI		EMPLOIS HORS PLAFOND LFI		PLAFOND ORGANISME	
	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *
<b>TOTAL DES EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DES AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL ( 1 + 2 + 3 + 4 )</b>	4069.01	226 960 224	22.19	564 114	4091.2	248 880 907
<b>1 - TITULAIRES</b>	3257.84	184 671 396			3257.84	184 671 396
* Titulaires État	3257.84	184 671 396			3257.84	184 671 396
* Titulaires organisme (corps propre)	0	0			0	0
<b>2 - CONTRACTUELS</b>	811.17	42 288 828	22.19	564 114	833.36	42 852 942
* Contractuels de droit public	369.82	13 382 683	0	0	369.82	13 382 683
o CDI	11.41	538 029			11.41	538 029
o CDD	346.36	11 042 838	0	0	346.36	11 042 838
Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	12.05	1 801 816	0	0	12.05	1 801 816
* Contractuels de droit privé	441.35	28 906 146	22.19	564 114	463.54	29 470 259
o CDI	441.35	28 906 146			441.35	28 906 146
o CDD	0		22.19	564 114	22.19	564 114
<b>3 - CONTRATS AIDES</b>					0	0
<b>4 - AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (autres agents rémunérés à l'acte, à la tâche, prestations sociales, allocations diverses, impôts et taxes associés...)</b>						21 356 569

\* Dépenses de personnel relevant de l'enveloppe de dépenses de personnel du budget de l'organisme (en AE=CP). Le total des dépenses de personnel mentionné dans le tableau ci-dessus doit être égal au montant total des dépenses de personnel figurant dans le tableau des autorisations budgétaires. Par ailleurs, le total des emplois doit être égal au plafond d'autorisation d'emplois voté par l'organe délibérant (figurant ci-dessus pour vote).

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme et décomptant le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme mais en fonction dans une autre entité

(Mises à disposition sortantes - ETPT et dépenses de personnel inclus dans le précédent tableau)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS UNE AUTRE ENTITE, REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DECOMPTES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT **	Dépenses de personnel **
EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ( 5 + 6 )	7.32	568 964
5 - EMPLOIS REMBOURSES A L'ORGANISME	7.32	568 964
6 - EMPLOIS NON REMBOURSES A L'ORGANISME		

\*\* Nombre d'emplois en ETPT décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de personnel du budget de l'organisme.

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par d'autres personnes morales et ne décomptant pas dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme

(Mise à disposition entrantes)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME NON REMUNERES PAR LUI ET NON DECOMPTES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT ***	Dépenses de fonctionnement ***
EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES ( 7 + 8 )	1	44 275
7 - EMPLOIS REMBOURSES PAR L'ORGANISME	1	44 275
8 - EMPLOIS NON REMBOURSES PAR L'ORGANISME		

\*\*\* Nombre d'emplois en ETPT non décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de fonctionnement du budget de l'organisme.

**TABLEAU 2**  
**Autorisations budgétaires Compte financier 2021**

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

<b>DEPENSES</b>					<b>RECETTES</b>		
	<b>BR1</b>		<b>Montants exécutés</b>		<b>BR1</b>	<b>Montants exécutés</b>	
	<b>AE</b>	<b>CP</b>	<b>AE</b>	<b>CP</b>			
<b>Personnel</b>	<b>253 867 226.00</b>	<b>253 867 226.00</b>	<b>248 880 906.85</b>	<b>248 880 906.85</b>	<b>426 943 491.00</b>	<b>438 152 090.18</b>	<b>Recettes globalisées</b>
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>					244 063 605.00	243 991 314.00	Subvention pour charges de service public
					2 243 500.00	2 660 934.60	Autres financements de l'Etat
					127 500 000.00	126 258 385.22	Fiscalité affectée
<b>Fonctionnement</b>	<b>136 974 355.00</b>	<b>133 849 174.00</b>	<b>131 769 063.92</b>	<b>129 743 386.20</b>	2 755 000.00	5 688 013.65	Autres financements publics
					50 381 386.00	59 553 442.71	Recettes propres
<b>Intervention</b>							
<b>Investissement</b>	<b>321 074 374.00</b>	<b>304 983 593.00</b>	<b>320 310 020.64</b>	<b>291 329 018.73</b>	<b>251 117 839.00</b>	<b>261 923 776.87</b>	<b>Recettes fléchées*</b>
					178 827 572.00	197 561 072.00	Financements de l'Etat fléchés
					71 490 267.00	64 362 704.87	Autres financements publics fléchés
					800 000.00	0.00	Recettes propres fléchées
<b>TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)</b>	<b>711 915 955.00</b>	<b>692 699 993.00</b>	<b>700 959 991.41</b>	<b>669 953 311.78</b>	<b>678 061 330.00</b>	<b>700 075 867.05</b>	<b>TOTAL DES RECETTES (C)</b>
<b>SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)</b>				<b>30 122 555.27</b>	<b>14 638 663.00</b>	<b>0.00</b>	<b>SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)</b>

**TABLEAU 3**  
**Dépenses par destination - Recettes par origine**

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

**Tableau des dépenses par destination (obligatoire)**

Les axes de destination, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Exécution	DEPENSES									
	Personnel		Fonctionnement		Intervention (le cas échéant)		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE (A)	CP (B)
Infrastructure, eau et environnement			92 527 216.57	90 210 441.10			285 101 992.26	258 464 280.25	377 629 208.83	348 674 721.35
Développement			11 104 644.63	9 847 906.77			2 300 020.22	2 644 498.41	13 404 664.85	12 492 405.18
Support	248 880 906.85	248 880 906.85	28 137 202.72	29 685 038.33			32 908 008.16	30 220 240.07	309 926 117.73	308 786 185.25
<b>TOTAL</b>	<b>248 880 906.85</b>	<b>248 880 906.85</b>	<b>131 769 063.92</b>	<b>129 743 386.20</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>320 310 020.64</b>	<b>291 329 018.73</b>	<b>700 959 991.41</b>	<b>669 953 311.78</b>

**SOLDE BUDGETAIRE (excédent) D1 = C - B**

**30 122 555.27**

**Tableau des recettes par origine (facultatif)**

Les axes d'origine, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Exécution	RECETTES								
	Recettes globalisées					Recettes fléchées			Total (C)
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financement de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
Infrastructure, eau et environnement	-	38 952.00	-	3 753 896.91	2 180 027.33	196 000 000.00	64 227 725.37	-	266 200 601.61
Développement	-	1 422 371.60	126 258 385.22	1 933 705.14	48 545 431.95	-	111 660.80	-	178 271 554.71
Support	243 991 314.00	1 199 611.00	-	411.60	8 827 983.43	1 561 072.00	23 318.70	-	255 603 710.73
<b>TOTAL</b>	<b>243 991 314.00</b>	<b>2 660 934.60</b>	<b>126 258 385.22</b>	<b>5 688 013.65</b>	<b>59 553 442.71</b>	<b>197 561 072.00</b>	<b>64 362 704.87</b>	<b>-</b>	<b>700 075 867.05</b>

**SOLDE BUDGETAIRE (déficit) D2 = B - C**

**-**

**TABLEAU 4**  
**Equilibre financier Compte financier 2021**

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

BESOINS			FINANCEMENTS		
	BR1	Montants exécutés	BR1	Montants exécutés	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	14 638 663.00		-	30 122 555.27	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	600 000.00	177 547.02	300 000.00	282 992.70	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	9 235 000.00	5 043 600.53	4 320 000.00	3 937 332.02	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements non budgétaires (e1)		898 084.33		813 211.64	Autres encaissements non budgétaires (e2)
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)</b>	<b>24 473 663.00</b>	<b>6 119 231.88</b>	<b>4 620 000.00</b>	<b>35 156 091.63</b>	<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie (I)= (2) - (1)</b>	<b>-</b>	<b>29 036 859.75</b>	<b>19 853 663.00</b>	<b>-</b>	<b>PRLELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)</b>
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***</i>		<i>31 254 869.00</i>	<i>3 670 844.00</i>		<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***</i>
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>			<i>16 182 819.00</i>	<i>2 218 009.25</i>	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>
<b>TOTAL DES BESOINS (1) + (I)</b>	<b>24 473 663</b>	<b>35 156 092</b>	<b>24 473 663</b>	<b>35 156 092</b>	<b>TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)</b>

**TABLEAU 5**  
**Opérations pour compte de tiers Compte financier 2021**

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Débit (c1) BR1	Débit (c1) exécuté	Crédit (c2) BR1	Crédit (c2) exécuté
Ecocartes	C 46781700	Dépenses Eco-cartes CDNI	100 000.00	127 237.74		
	C 46781800	Recettes Eco-cartes CDNI			100 000.00	117 375.22
Péages sur la Moselle	C 46781000	Péages Moselle	2 800 000.00	2 567 190.52		
	C 46781000	Péages Moselle			2 800 000.00	2 676 163.18
Opérations sur le Rhin.	C 46781300 et 46781500	Dépenses digue de Lauterbourg et barrage du Breisach	4 915 000.00	405 573.09		
	C 46781400 et 46781600	Recettes digue de Lauterbourg et barrage du Breisach		-		214 484.02
ADEME - PAMI	C 46780100, 46780200, 46780300 et 46780400	Dépenses PAMI	1 100 000.00	1 545 799.18		
	C 46780100, 46780200, 46780300 et 46780400	Recettes PAMI			1 100 000.00	511 200.00
Digue de Sète	C 46782110	Dépenses digue de Sète	-			
	C 46782120	Recettes digue de Sète			-	152 109.60
Evénements marque Canal du Midi	C 46782210,	Dépenses Evénements marque Canal du Midi	320 000.00	397 800.00		
	C 46782220, 46782240, 46782244	Recettes Evénements marque Canal du Midi			320 000.00	266 000.00
<b>TOTAL</b>			<b>9 235 000.00</b>	<b>5 043 600.53</b>	<b>4 320 000.00</b>	<b>3 937 332.02</b>

**TABLEAU 6**  
**Situation patrimoniale Compte financier 2021**

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

**Compte de résultat prévisionnel**

CHARGES	Montants BR1		Exécution 2021		PRODUITS	Montants BR1		Exécution 2021	
Personnel	239 055 226.00		230 807 062.73		Subventions de l'Etat	246 307 105.00		247 883 716.32	
			50 073 655.16		Fiscalité affectée	127 500 000.00		126 258 050.78	
Fonctionnement autre que les charges de personnel	372 305 638.00		368 825 357.51		Autres subventions	2 755 000.00		8 398 417.38	
			786 418.57		Autres produits	229 561 386.00		251 906 177.30	
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>611 360 864.00</b>		<b>600 418 838.81</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>606 123 491.00</b>		<b>634 446 361.78</b>	
<b>Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)</b>	<b>0.00</b>		<b>34 027 522.97</b>		<b>Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)</b>	<b>5 237 373.00</b>		<b>0.00</b>	
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>611 360 864.00</b>		<b>634 446 361.78</b>		<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>611 360 864.00</b>		<b>634 446 361.78</b>	

\* il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

**Calcul de la capacité d'autofinancement**

	Montants BR1	Exécution 2021
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))</b>	<b>-5 237 373.00</b>	<b>34 027 522.97</b>
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	216 000 000.00	219 756 079.53
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	2 000 000.00	8 680 367.84
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	7 258 182.00	444 380.64
- produits de cession d'éléments d'actifs	7 258 182.00	449 259.16
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	171 000 000.00	173 072 919.46
<b>= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)</b>	<b>37 762 627.00</b>	<b>72 025 436.68</b>

**Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés**

EMPLOIS	Montants BR1		Exécution 2021		RESSOURCES	Montants BR1		Exécution 2021	
Insuffisance d'autofinancement	0.00		0.00		Capacité d'autofinancement	37 762 627.00		72 025 436.68	
Investissements	309 274 889.00		291 545 640.89		Financement de l'actif par l'État	178 827 572.00		204 046 989.60	
	0.00		1 212 729.96		Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	72 290 267.00		45 063 800.73	
Remboursement des dettes financières	600 000.00		11 811 654.25		Autres ressources	7 258 182.00		2 175 014.05	
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	<b>309 874 889.00</b>		<b>304 570 025.10</b>		Augmentation des dettes financières	300 000.00		162 026.11	
<b>Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)</b>	<b>0.00</b>		<b>18 903 242.07</b>		<b>Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)</b>	<b>13 436 241.00</b>		<b>0.00</b>	

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

**Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie**

	Montants BR1	Exécution 2021
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	-13 436 241.00	18 903 242.07
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRÉSORERIE)	6 417 422.00	-10 133 617.68
Variation de la TRÉSORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	-19 853 663.00	29 036 859.75
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	137 146 459.00	169 485 942.28
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	65 521 748.00	48 970 708.43
Niveau final de la TRÉSORERIE	71 624 711.00	120 515 233.85

**TABLEAU 8**  
**Opérations liées aux recettes fléchées**

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

	Antérieures à N non dénouées	N	N+1	N+2	N+3 et suivantes	TOTAL
<b>Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)</b>		3 670 844.00	34 925 713.00	0.00	0.00	
<b>Recettes fléchées (b)</b>	<b>3 670 844.00</b>	<b>261 923 776.87</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>265 594 620.87</b>
Financements de l'État fléchés		197 561 072.00				197 561 072.00
Autres financements publics fléchés	3 670 844.00	64 362 704.87				68 033 548.87
Recettes propres fléchées						0.00
<b>Dépenses sur recettes fléchées CP (c)</b>	<b>0.00</b>	<b>230 668 907.87</b>	<b>34 925 713.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>265 594 620.87</b>
Personnel						
AE=CP						0.00
Fonctionnement						
AE						0.00
CP						0.00
Intervention						
AE						0.00
CP						0.00
Investissement						
AE						0.00
CP		230 668 907.87	34 925 713.00			265 594 620.87
<b>Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)</b>	<b>3 670 844.00</b>	<b>31 254 869.00</b>	<b>-34 925 713.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

*Solde budgétaire N repris au tableau "Equilibre financier" en (a)*

*Au cas où l'organisme utilise ce tableau pour un suivi individuel par opération, cette seconde partie permet de vérifier l'équilibre final de chaque opération.*

<b>Autofinancement des opérations fléchées (d)</b>						<b>0.00</b>
<b>Opérations de trésorerie (décaissements) financées par recettes fléchées (e)</b>						<b>0.00</b>
<b>Position de financement des opérations fléchées en fin d'exercice (a) + (b) - (c) + (d) - (e)</b>	<b>3 670 844.00</b>	<b>34 925 713.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**SEANCE DU 10 MARS 2022**

**N° 01/2022/1.2**

**DELIBERATION RELATIVE AU POSITIONNEMENT STRATEGIQUE DE VNF DANS LA  
PERSPECTIVE DES JOP 2024**

Vu le code des transports, notamment son article R. 4312-10,

Vu le rapport présenté en séance,

Considérant que les Jeux olympiques de Paris 2024 (JOP 2024) et singulièrement la cérémonie d'ouverture sur la Seine constituent une opportunité sans précédent de faire la démonstration de la pertinence de la solution fluviale, de dynamiser la filière en la responsabilisant et de dynamiser l'opérateur fluvial en lui permettant de se projeter dans une histoire nationale valorisante.

Le conseil d'administration de Voies navigables de France décide :

**Article 1<sup>er</sup>**

Le positionnement stratégique de VNF en accompagnement de l'événement des JOP 2024 se décline selon 5 axes majeurs :

***La logistique durable :***

Deux-tiers des sites olympiques franciliens sont bord à voie d'eau ou à proximité de celle-ci et leur aménagement, leur approvisionnement pendant et après les JOP 2024 s'appuient sur la voie d'eau

***La maîtrise d'ouvrage en tant que gestionnaire de réseau d'infrastructure et gestionnaire hydraulique :***

Pour permettre à l'économie fluviale de se poursuivre pendant les Jeux et de se développer, VNF a en charge l'aménagement du bras secondaire de la Seine sur le territoire de la commune de Gennevilliers, la concertation avec les chargeurs ainsi que l'amélioration de la qualité de l'eau par l'installation de collecteurs d'eaux usées sur le port des Champs Elysées.

***L'animation et la mobilisation de la filière fluviale :***

La forte mobilisation de la filière et la mise en place d'un dispositif d'accompagnement robuste, tant en terme financier que de conseil, dont la mobilisation du dispositif du PAMI

***La démocratisation du sport et des activités nautiques sur les fleuves, rivières et canaux***

L'organisation d'événements par les fédérations sportives sur le domaine géré par VNF est un moyen de faire connaître et de démocratiser les sports nautiques.

### ***L'innovation***

Au-delà de l'appel à innovation de France Mobilité pour les JOP 2024 qui a permis l'émergence ou l'accélération de 6 projets fluviaux, est prévu un travail d'ampleur sur le bateau autonome.

### **Article 2**

Pour mener à bien les objectifs mentionnés à l'article 1, VNF doit mobiliser des moyens humains et financiers.

Le directeur général est autorisé à solliciter le recrutement exceptionnel de 6 ETP, hors plafond d'emploi de l'établissement, sous forme de contrats de projet de 24/36 mois sur la période 2022-2024.

Le conseil d'administration prend acte des perspectives d'abondement exceptionnel par l'Etat en 2023 du PAMI pour la préparation de la flotte des JOP 2024.

### **Article 3**

La présente délibération sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Le président du conseil d'administration

La secrétaire du conseil d'administration

Signé

Signé

Laurent HENART

Véronique LEFRANCO

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**SEANCE DU 10 MARS 2022**

**N° 01/2022/3.1**

**DELIBERATION RELATIVE AUX ORIENTATIONS DE RECRUTEMENT ET D'EMPLOI  
(EMPLOIS PERMANENTS) A VOIES NAVIGABLES DE FRANCE POUR L'ANNEE  
2022**

Vu le code des transports, et notamment ses articles L. 4312-3-1, L. 4312-3-3 et R. 4312-10,  
Vu le décret n°2014-131 du 14 février 2014 définissant les catégories de personnel ayant  
vocation à occuper les types d'emplois de Voies navigables de France,  
Vu les consultations du comité technique unique de formation plénière les 17 février et 8  
mars 2022,

Vu le rapport présenté en séance,

Le conseil d'administration de Voies navigables de France décide :

**Article 1<sup>er</sup>**

Les orientations de recrutement et d'emploi à Voies navigables de France pour l'année 2022,  
jointes à la présente délibération, sont approuvées.

**Article 2**

La présente délibération sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de  
France.

Le président du conseil d'administration

La secrétaire du conseil d'administration

Signé

Signé

Laurent HÉNART

Véronique LEFRANCQ

# Orientations de recrutement et d'emploi à Voies navigables de France en 2022.

## I. Introduction.

---

Le conseil d'administration de l'établissement établit chaque année, après avis du comité technique unique, les orientations en matière de recrutement qui précisent les prévisions de recrutement et d'emploi dans les différentes catégories de personnel en application de l'article L. 4312-3-3 du code des transports.

Le présent document présente d'une part le bilan de réalisation de la délibération n° 05/2020/1.1 du conseil d'administration de VNF en date du 16 décembre 2020 relative au budget initial de Voies navigables de France au titre de l'année 2021, et d'autre part les prévisions de recrutement et d'emploi au titre de l'année 2022. Il prend en compte l'accostage des effectifs de VNF au 31 décembre 2021. Comme l'année précédente, le présent exercice réalise une comptabilisation des effectifs en année civile (incluant les sorties du 31 décembre 2021) pour permettre une cohérence des données avec celles des différents bilans (Bilan social, Enquête CIASSP, etc.) produits par la Direction des ressources humaines et des moyens.

Les données présentées concernent les personnels permanents de l'établissement (hors personnels saisonniers et personnels non-titulaires) ainsi que les recrutements de mainteneurs sur la base de contrat à durée déterminée de 3 ans ou à durée indéterminée et les contrats de projet. Elles sont exprimées en effectifs ou personnes physiques.

Pour l'année 2021, le plafond autorisé d'emplois s'élevait à **4 078** équivalents temps plein travaillé (ETPT) pour les emplois sous plafond rémunérés par VNF, soit une diminution de **94** ETPT et de **99** équivalents temps plein (ETP) par rapport à l'année 2020. Dans la loi de finances pour l'année 2022, le plafond autorisé d'emploi de l'établissement est fixé à **4068** ETPT pour les emplois sous plafond rémunérés par VNF, soit une diminution de **10** ETPT (incluant 1 ETPT à l'établissement public de gestion de la Dordogne EPIDOR) et de **30** équivalents temps plein (ETP) par rapport à l'année 2021. Le schéma d'emplois de l'établissement pour 2022 est donc de - 30 ETP contre des diminutions de 99 et 112 ETP respectivement en 2021 et 2020.

L'effectif physique d'emplois permanents au **31 décembre 2020** était de **3 987** personnels pérennes et s'élève à **3900** personnes au **31 décembre 2021**, soit un solde négatif de **87** personnes.

## II. Bilan de l'année 2021.

La délibération n° 02/2021/1.1 du conseil d'administration de VNF en date du 10 mars 2021 relative au budget rectificatif 2021 de Voies navigables de France prévoit que le plafond d'emploi de l'établissement est fixé pour l'année 2021 à **4 078** ETPT sous plafond et **25** ETPT hors plafond, soit une diminution de **94** ETPT rémunérés par VNF.

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	4078	25	4103

### 1. Sorties de l'établissement (Personnels permanents).

#### 1.1. Présentation générale.

Les départs de l'établissement s'élèvent au total à **309** personnes qui se répartissent entre les départs à la retraite et les autres sorties de l'établissement.

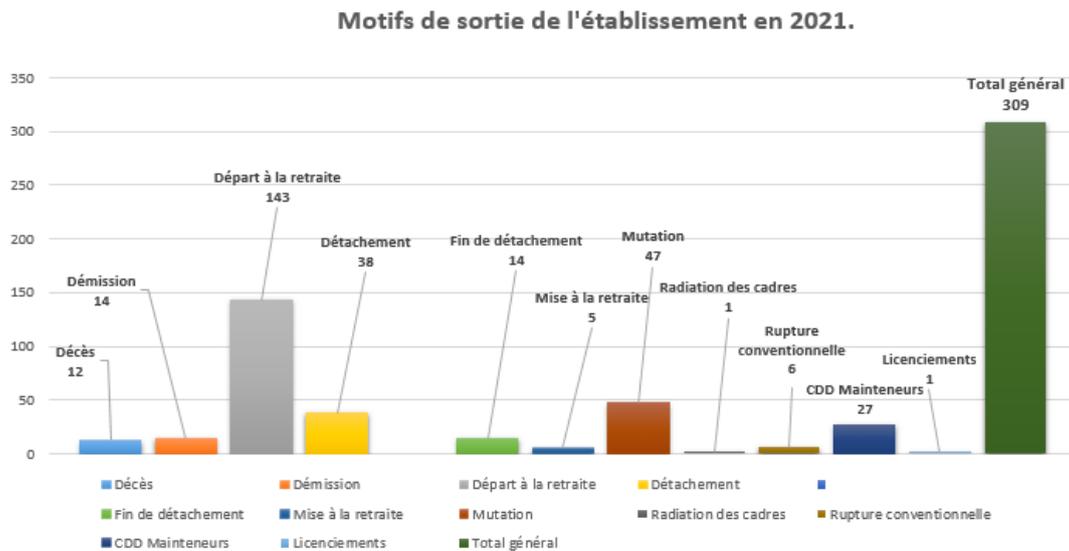
En se basant sur le volume de départs des années antérieures, une hypothèse de **160** départs à la retraite au cours de l'année 2021 avait été retenue en tenant compte de l'âge de départ théorique par macrograde. Au total, **148** personnels sont effectivement partis en retraite au 31 décembre 2021, dont **85** personnels d'exploitation des travaux publics de l'Etat et **16** OPA, soit respectivement **57,43 %** et **10,81 %** des départs effectifs en 2021 :

Macrograde	Nombre de départs à la retraite et de mises à la retraite (invalidité).	
A/A+, EC/CD	A	4
	A+	1
	EC	1
B/B+, TAM	B	27
	TAM	4
C Adm. / EO	C 9 EO	1
C Exploitation	CEX	85
OPA	OPA	16

La projection de départs par mobilité sortante et détachement sortant (y/c fin de détachement) avait été évaluée à **90**. Au 31 décembre 2021, **99** départs par mobilité et détachement sortants (y/c fin de détachement) ont été constatées au cours du cycle de mobilité 2021-9 et les périodes de mobilité au fil de l'eau.

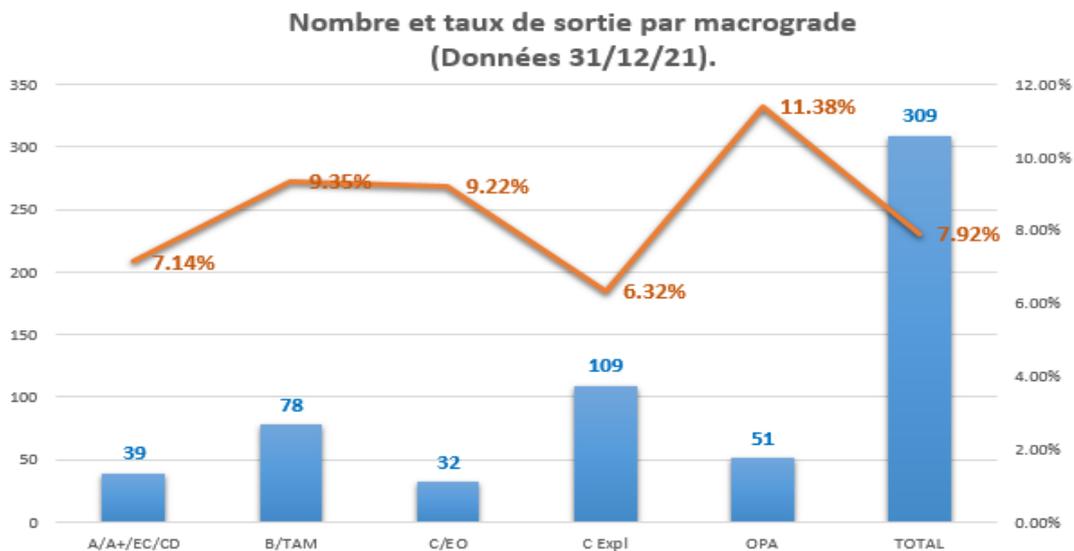
Enfin, la projection de départs pour autres motifs (démissions, ruptures conventionnelles, etc.) avait été estimée à **30**. Au 31 décembre 2021, **62** départs ont été constatés : l'écart s'explique principalement par la fin ou la transformation en contrats à durée indéterminée de contrats à durée déterminée de personnels de droit public occupant des emplois de maintenance de la voie navigable (**27** contre **1** en 2020).

L'ensemble des motifs de sortie de l'établissement en 2021 est récapitulé dans le graphique ci-dessous :



## 1.2. Situations des départs (tous motifs confondus) selon les macrogrades.

Le taux de sortie moyen (nombre de sorties rapporté aux effectifs par macrograde au 31 décembre 2020) est de **7,92 %** en 2021 (contre **7,12 %** en 2020) et reste stable sur les quatre dernières années (**7,57 %** en moyenne depuis 2018), mais la situation des départs reste variable selon les macrogrades :

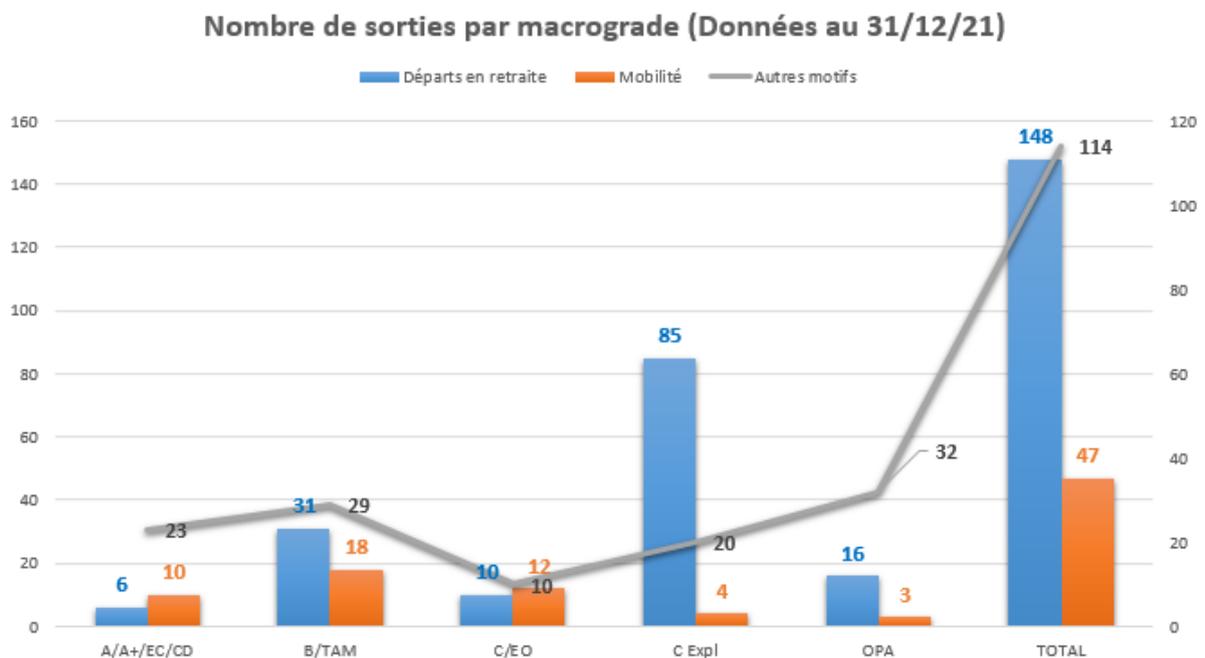


Les taux de sortie des catégories « A/A+/EC/CD » et « B/B+ / TAM » s'élèvent à **7,14 %** et **9,35 %** en 2021 (contre **10,06 %** et **8,28 %** en 2020 et **12,29 %** et **9,32 %** en 2019). Le nombre de sorties pour la catégorie « A/A+/EC/CD » est en baisse à **39** (contre **53** en 2020 et **58** en 2019), de même que le taux de sortie en raison de la baisse des sorties en 2021 et de l'augmentation de l'effectif de cette catégorie au 31 décembre 2021 (**546** au 31/12/21 contre **527** au 31/12/20 et **472** au 31/12/19). En revanche, la légère hausse du taux de sortie de la catégorie « B/B+ / TAM » s'explique par une augmentation du nombre de sorties (**78** en 2021 contre **70** en 2020 et **80** en 2019) en tenant compte d'une baisse des effectifs de cette catégorie (**834** en 2021 contre **845** en 2020 et **858** en 2019).

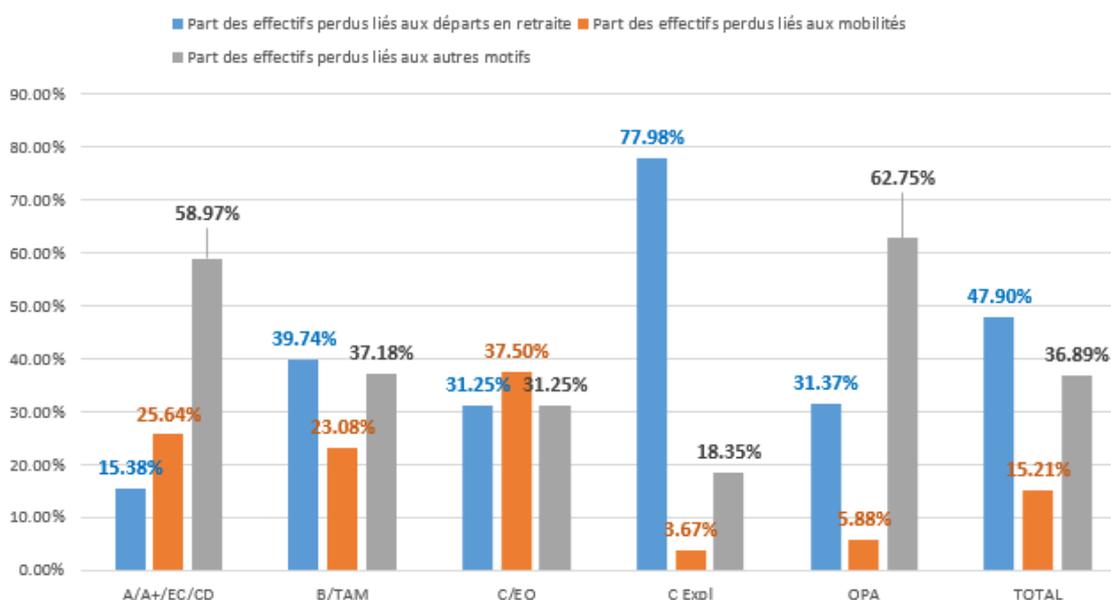
Le taux de sortie de la catégorie « C/EO » s'élève à **9,22 %** (contre **9,29 %** en 2020) principalement en raison du dynamisme du nombre des départs à la retraite (10) et des détachements et mutations sortantes (17), et de la baisse de l'effectif de cette catégorie depuis trois ans (**347** en 2021 contre **366** en 2020 et **415** en 2019).

En revanche, le nombre de sorties de la catégorie des personnels « C exploitation » est supérieur en 2021 à 109 sorties (contre **100** sorties en 2020 et **131** en 2019) en raison d'une reprise des départs à la retraite (**85** en 2021 contre **68** en 2020 et **98** en 2019) malgré le constat depuis l'année dernière d'un report moyen d'un an de la date de départ à la retraite et des prolongations d'activité. Si le nombre des sorties des « Ouvriers des parcs et ateliers » connaît une forte hausse à **51** (contre **27** en 2020 et **26** en 2019), ce nombre doit être relativisé par la fin de **27** contrats à durée déterminée de 3 ans.

### Focus sur les sorties (en personnes physiques) et les parts d'effectifs sortis (en %) par macrograde.



## Part des effectifs sortis par macrograde (en %)



Les **taux d'effectifs perdus** par macrograde sont rapportés aux effectifs au **31 décembre 2021**. Un peu moins de la moitié des effectifs perdus en 2021 s'explique par les départs à la retraite : **47,90 %** contre **53,17 %** en 2020 et **55,15 %** en 2019.

Pour les catégories « C exploitation » et « OPA », l'essentiel des départs est lié aux départs à la retraite, qui sont en baisse par rapport aux années précédentes :

- **77,98 %** pour les « C exploitation » contre **68,00 %** en 2020, **74,81 %** en 2019 et **73,08 %** en 2018,
- **31,37 %** pour les OPA contre **48,15 %** en 2020, **69,23 %** en 2019 et **63,16 %** en 2018. Les autres motifs de sortie des OPA sont en hausse (**62,15 %**) par rapport à l'année précédente (**148,15 %**), mais doivent être relativisés par la fin de 27 contrats à durée déterminée de mainteneurs.

Pour la catégorie « C/EO », le nombre de départ à la retraite baisse à **31,25 %** (contre **61,76 %** en 2020 et **48,57 %** en 2019). Toutefois, les taux des départs par mobilité (**37,50 %**) et des autres motifs de sorties (**31,25 %**) sont en hausse par rapport à l'année précédente (20,59 % pour les départs par mobilité et 17,65 % pour les autres motifs de sortie).

Pour les catégories « B/TAM », la part de départs liés aux départs à la retraite enregistre un taux de **39,74 %** (contre **48,57 %** en 2020 et **42,50 %** en 2019, et la part liée aux mutations enregistre une baisse à **23,08 %** (contre **27,14 %** en 2020 et **35,00 %** en 2019). La diminution des effectifs pour d'autres motifs sont également en augmentation (31,25 % contre 24,29 % en 2020).

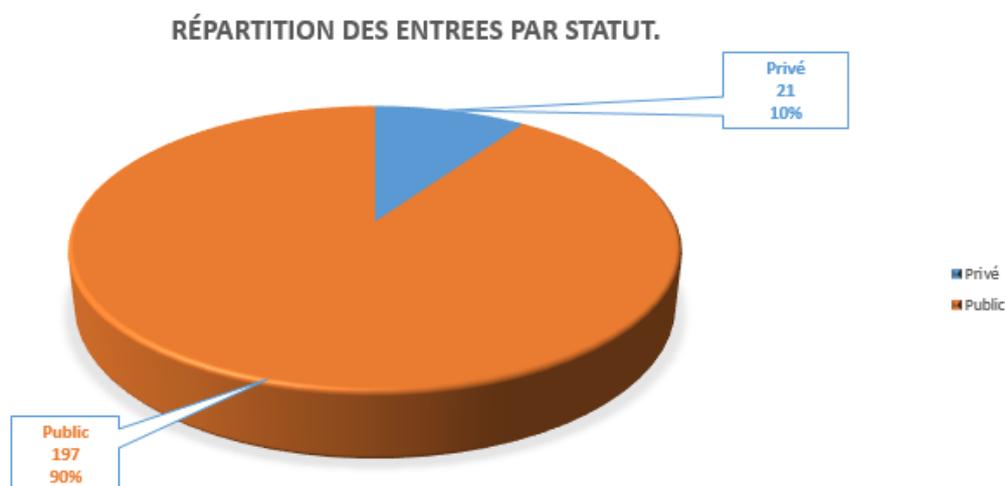
Pour les catégories « A/A+/EC/CD », les départs liés aux mutations baissent par rapport à l'année dernière avec un taux de sortie de **25,64 %** (contre **35,85 %** en 2020 et **43,10 %** en 2019), de même que les départs liés à la retraite à **15,38 %** contre un taux à **28,30 %** en 2020 et **25,86 %** en 2019 compte tenu de l'effectif de cette catégorie.

## 2. Entrées dans l'établissement (Personnels permanents).

Elles se répartissent entre les mutations issues des cycles de mobilité (y compris les détachements entrants) et les recrutements extérieurs : contrats de droit privé, primo-recrutements (autorisations de recrutement locales – ARL) et primo-affectations (sorties d'école).

### 2.1 Présentation générale.

Pour l'année 2021, la prévision des entrées au sein de l'établissement était évaluée à **181** personnes, dont **81** recrutements extérieurs par mutations entrantes et détachements entrants, **15** salariés de droit privé et **85** autres recrutements extérieurs. Au 31 décembre 2021, les entrées s'établissent à **218** personnes, dont **21** salariés de droit privé principalement sur des postes d'encadrement, soit **9,63 %** des entrées, et de **197** fonctionnaires et personnels non titulaires de droit public, soit **90,37 %** des entrées :



L'origine des recrutements au 31 décembre 2021 fait apparaître une stabilisation des contrats de droit privé (**21**, soit 9,63 % des entrées totales en 2021), une bonne tenue des mutations et des détachements entrants (**106**, soit 48,62 % des entrées totales en 2021), et le recrutement de **37** contractuels bénéficiant d'un contrat de droit public à durée indéterminée, dont **34** contractuels de mainteneurs dans le cadre de la politique de soutien et de renforcement de la maintenance du réseau navigable, intégrant notamment la déprécarisation de contractuels bénéficiant d'un contrat de droit public à durée déterminée de trois ans.

Malgré le soutien de l'offre de postes à VNF auprès des sortants d'école, l'accueil de primo-affectations reste stable (**12**, soit 5,5 % des entrées en 2021 contre 15 l'année précédente, soit 6,12 % quasi-identique à l'année 2019) en raison des arbitrages opérés entre les différents services et les établissements publics par la Direction des ressources humaines du Pôle ministériel.

Pour l'année 2021, le conseil d'administration avait voté **38** autorisations de recrutement local pour recruter de nouveaux agents de catégorie C (PETPE et adjoints administratifs). Ces propositions de primo-recrutements avaient été établies en tenant compte de l'estimation du nombre de départs en retraite des personnels de catégorie C exploitation et du nom remplacement d'une partie de ces départs :

ARL 2021	DTBS	DTCB	DTNE	DTNPDC	DTRS	DTS	DTSO	SIEGE	TOTAL
C. EXPLOITATION	14	0	2	7	0	5	3	-	<b>31</b>
C. ADMINISTRATIF	3	0	1	1	0	1	1	-	<b>7</b>

**14** et **3** postes ont été respectivement offerts aux concours externe et interne pour le recrutement d'agents d'exploitation principaux des travaux publics de l'Etat et au recrutement sans concours dans le grade d'adjoint administratif des administrations de l'Etat, et les autres postes devant être pourvus par le recours aux listes complémentaires de l'année 2020. Au total, **26** agents d'exploitation principaux des travaux publics de l'Etat et **5** adjoints administratifs des administrations de l'Etat ont pu être recrutés au 31 décembre 2021.

Enfin, la politique de renforcement de la maintenance à VNF avait conduit à estimer le recrutement extérieur de mainteneurs à **28** en 2021 sur la base du remplacement de chaque départ à la retraite d'OPA. Au 31 décembre 2021, **2** mainteneurs ont été recrutés par contrat à durée déterminée de 3 ans, et **34** mainteneurs ont été recrutés ou déprécarisés par contrat à durée indéterminée en application de la note de gestion DRHM du 14 avril 2021 relative au recrutement de mainteneurs par la voie du contrat de droit public.

### Focus sur l'origine des entrées en 2021.

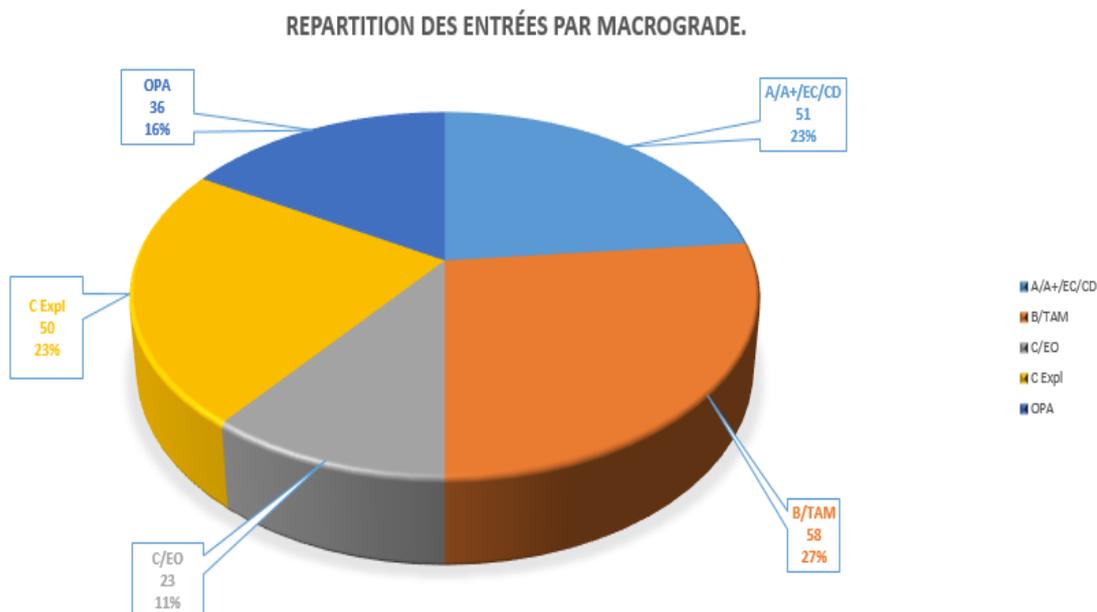


### 2.2 Entrées dans l'établissement selon les macrogrades.

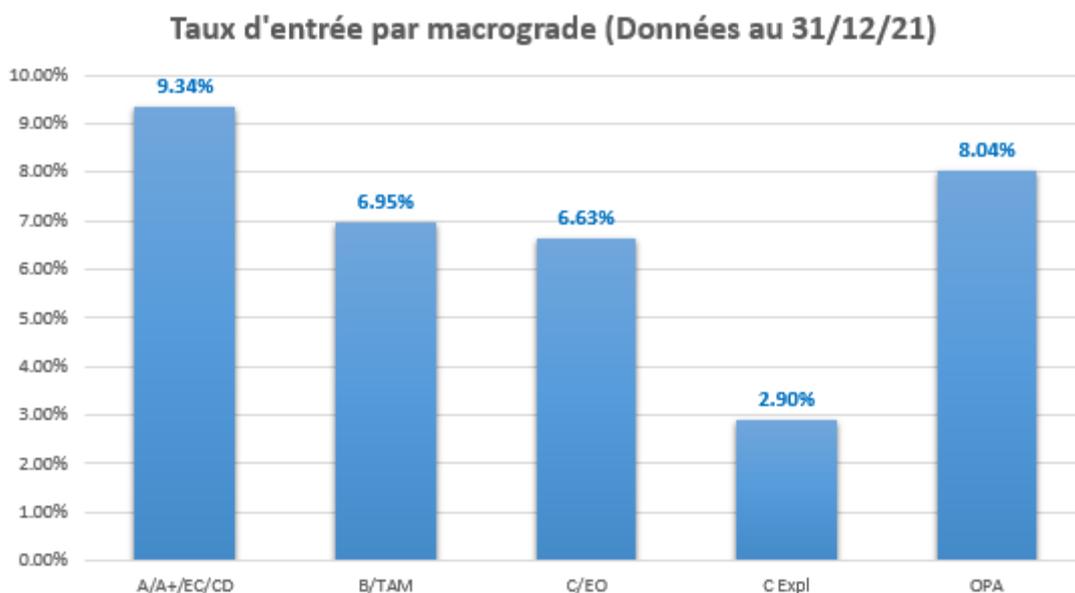
La répartition des entrées par macrogrades permet de constater globalement :

- Un maintien du volume des entrées pour la catégorie « **A/A+/EC/CD** » (**51**, soit 23 % des entrées en 2021 contre **55**, soit 23 % des entrées en 2020),
- Une baisse du volume des entrées pour la catégorie « **B/TAM** » (**58**, soit 27 % des entrées en 2021 contre **73**, soit 30 % des entrées en 2020), et pour la catégorie « **C exploitation** » (**50**, soit 23 % des entrées en 2021 contre **77** entrées, soit 31 % des entrées en 2020).

- Un maintien des entrées dans les catégories « C/EO » (23, soit 11 % des entrées en 2021, identique aux entrées l'année précédente) et une augmentation de entrées des mainteneurs (ex « OPA ») par rapport à l'année 2020 principalement en raison de la dépréciation et du recrutement de mainteneurs sur contrat à durée indéterminée de droit public (36, soit 16 % des entrées en 2021 contre 17, soit 7 % des entrées en 2020 et 23, soit 10 % des entrées en 2019) :



Les taux d'entrées par rapport aux effectifs font apparaître comme les années précédentes que les catégories « A/A+/EC/CD », « B/TAM » et « C/EO » continuent à se renouveler malgré une baisse pour la catégorie « B/TAM » et un renouvellement progressif des mainteneurs (ex « OPA ») :



Dans l'ensemble, les **taux d'entrée** par macrograde font apparaître par rapport à l'année 2012 :

- Une baisse pour les catégories « A/A+/EC/CD », « B/B+/TAM » et « C Expl » (En 2020 : catégories « A/A+/EC/CD » : 10,42 % ; « B/B+/TAM » : 8,64 % ; « C Expl » : 4,31 %) ;
- Un maintien pour les catégories « C/EO » et une augmentation pour les mainteneurs (ex « OPA ») : (En 2020 : « C/EO » : 6,28 % ; « OPA » : 3,66 %).

Le **taux d'entrée moyen** est de **5,59 %** au 31 décembre 2021 contre **6,14 %** au 31 décembre 2020.

### 3. Synthèse de l'année 2021.

Au cours de l'année 2021, **271** personnes ont quitté l'établissement et **218** l'ont intégré au 31 décembre 2021. En raison de la présentation des données sur l'année civile 2021 (du 1er janvier au 31 décembre 2021), les sorties sont corrigées des **46** sorties de la journée du **31 décembre 2021** et de **8** sorties à effet rétroactif ( $309 - 46 + 8 = 271$  sorties), puis des sorties de la journée du **31 décembre 2020** (- 34). La baisse des effectifs physiques permanents corrigée de ces sorties s'établit à **- 87** personnels au 31 décembre 2021. L'établissement a recouru davantage à l'emploi pérenne par rapport à l'emploi non pérenne (PNT). Le volume des effectifs physiques pérennes baisse à **3 900** personnes.

Effectifs physiques permanents au 31 décembre 2020.	SOLDE	-87,00	Effectifs physiques permanents au 31 décembre 2021.
3987	<b>Entrées</b>	<b>218</b>	3900
	Mutations (+détachements)	106	
	Recrutement extérieur	112	
	<b>Sorties 2021 (Hors 31/12/2021)</b>	<b>271</b>	
	Départs en retraite	111	
	Mutations	42	
	Décès	12	
	Démissions	11	
	Fin de détachement	13	
	Détachements sortants	35	
	Ruptures conventionnelles	5	
	Mise à la retraite	4	
	Radiation des cadres	1	
	CDD Mainteneurs	27	
	Autres	2	
	Effets Rétroactifs*	8	
<b>Sorties (31/12/20)</b>	<b>34</b>		

C'est à partir de ces constats qu'a été élaborée la prévision des effectifs et des besoins de recrutement pour l'année 2022.

### III. Perspectives 2022.

---

#### A - Loi de finances 2022.

---

L'article 2 de la délibération n° 06/2021/1.1 du Conseil d'administration de VNF en date du 14 décembre 2021 relative au budget initial de Voies navigables de France prévoit que le plafond d'emploi de l'établissement est fixé pour l'année 2021 à **4 069** ETPT (Incluant 1 ETPT pour EPIDOR) sous plafond et **35** ETPT hors plafond, soit une diminution de **10** ETPT rémunérés par VNF.

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	4069	35	4104

La baisse du plafonds d'emploi s'établit à **30** équivalent temps plein (ETP) et se répartit entre les domaines d'activité suivants :

Exploitation – Maintenance (EXPLO – MOREN - GH).	-11.7
Ingénierie et maîtrise d'ouvrage (IGMOA), hors périmètre DIMOA	1
Domaine / patrimoine – Transports et services à l'utilisateur (DOM – TSPER).	-2.5
Pilotage et encadrement (PIENC).	-2.8
Finance (FIN).	-5.8
Communication	0
Administration et logistique (ADMLO) – Gestion des ressources humaines (GRH) – Sécurité et prévention (SECU).	-11
MAD	-3.2
Système d'information (SINF).	6
<b>TOTAL</b>	<b>-30</b>

#### B - Prévision des départs à la retraite 2022.

---

En se basant également sur le volume de départs des années antérieures, une hypothèse de **180** départs à la retraite au cours de l'année 2022 a été retenue :

Prévisions départs en retraite (Tous macrogrades).						
2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
178	196	175	182	151	160	180

## **C - Prévisions des sorties / entrées en 2022.**

---

Les objectifs de recrutement poursuivis pour l'année 2022 tiennent compte des orientations suivantes :

### **1°) L'exploitation et la maintenance du réseau navigable.**

Les évolutions liées à la transformation de l'établissement vont concerner principalement les emplois de l'exploitation et de la maintenance du réseau navigable. Pendant la période de modernisation, il est nécessaire de maintenir un certain nombre d'emplois de façon transitoire pour assurer la continuité du service public. Il s'agit principalement des emplois d'éclusiers, dont les missions et les activités seront transférées dans les PCC dès qu'ils seront opérationnels. Compte tenu de l'engagement de la Direction générale de VNF de ne pas imposer aux personnels concernés de mobilité géographique, ces emplois seront pourvus par des contractuels de droit publics à durée déterminée pour pourvoir les besoins temporaires et assurer la transition jusqu'à la mise en œuvre de la nouvelle organisation. A ce titre, il est prévu **60** recrutements de contractuels pour répondre aux besoins de l'année 2022. Ces contrats seront gérés dans le cadre des textes législatifs et réglementaires existants et de la note de gestion relative à la gestion des personnels non titulaires de VNF.

En ce qui concerne les emplois permanents de la maintenance opérationnelle du réseau navigable, VNF a défini au cours de l'année 2021 une politique pour renforcer l'attractivité de ces emplois, préserver les compétences professionnelles et stabiliser les effectifs. Désormais les emplois permanents de cette filière professionnelle seront pourvus par des contractuels de droit public à durée indéterminée dans le respect des conditions de recrutement fixées dans la note de gestion du 14 avril 2021 relative au recrutement de personnels non titulaires par la voie du contrat de droit public à durée indéterminée.

### **2°) L'ingénierie et la maîtrise d'ouvrage.**

L'effort engagé en 2017 pour la régénération et la modernisation du réseau fluvial doit être poursuivi sur la durée pour tenir les engagements de la loi d'orientation des mobilités (Loi LOM) et les objectifs formalisés dans le contrat d'objectifs et de performance entre l'Etat et VNF 2020-2029. Pour soutenir le rythme de cet effort, le recrutement sur les emplois de l'ingénierie et de la maîtrise d'ouvrage fera l'objet d'une priorité en 2022. Des échanges seront engagés entre la DRHM d'une part, et la DIMOA et les Directions territoriales d'autre part, pour repérer les métiers et les compétences en tension, les postes vacants et les unités de travail en sous-effectifs et pour mobiliser en priorité les différents modes de recrutement existants (primo-affectations, contractuels de droit privé) pour pourvoir les vacances de postes.

### **3°) La répartition des personnels relevant du droit public et du code du travail.**

Compte tenu de la caducité de l'accord de répartition entre les personnels de droit public et de droit privé, les recrutements de salariés de droit privé seront orientés en 2022 de façon prioritaire sur les métiers et compétences en tension, principalement de l'ingénierie et la maîtrise d'ouvrage, mais aussi des métiers et compétences de l'informatique, ou encore dans le domaine du développement. Chaque demande de recrutement d'un salarié de droit privé fera l'objet d'un examen en tenant compte des priorités de recrutement. Pour tous les autres recrutements sur des emplois permanents et pérennes, le décret n° 2014-131 du 14 février 2014 définissant les catégories de personnels ayant vocation à occuper les types d'emplois de Voies navigables de France reste le cadre de référence pour pourvoir les emplois nécessaires à l'exercice des missions de l'établissement.

#### 4°) Les perspectives de sorties de l'établissement et de recrutement pour l'année 2022.

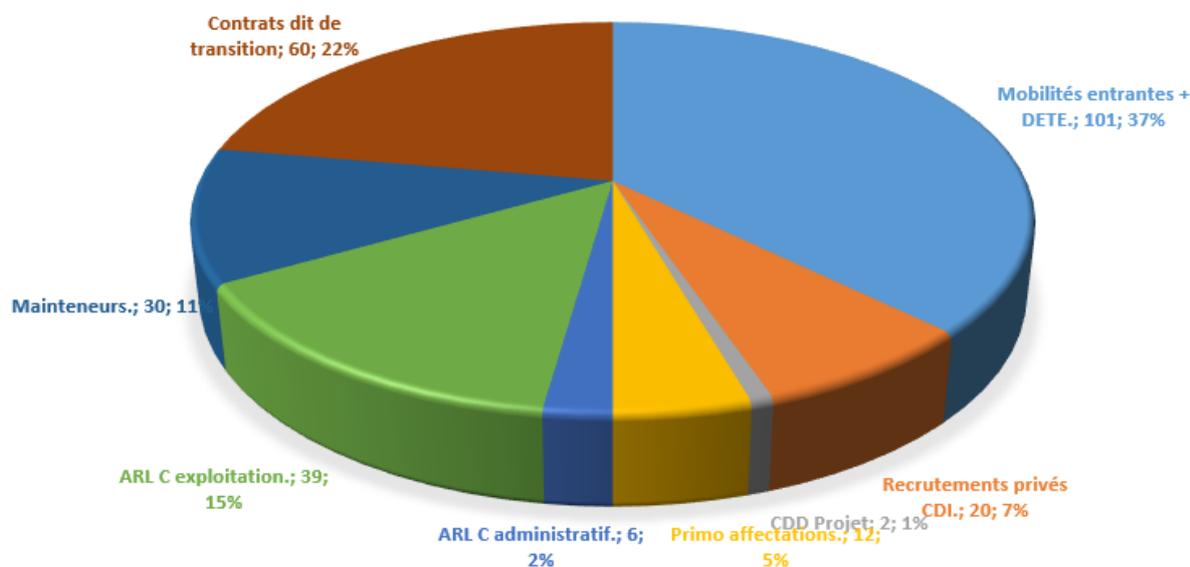
En conséquence, les hypothèses de sorties de l'établissement au cours de l'année 2022 sont estimées à **300** personnes réparties de la façon suivante :

Retraites	<b>180</b>
Mobilités	<b>90</b>
Autres départs (licenciements, rupture,...)	<b>30</b>
<b>Total</b>	<b>300</b>

Corrigées de la baisse de **30** ETP, les possibilités de recrutement pourront s'élever au total à **270** personnes pour l'année 2022 :

	<b>Prévisions</b>
Mobilités entrantes + Détachements entrants.	101
Recrutements privés CDI.	20
Contrats de projet	2
Primo affectations	12
ARL C administratif	6
ARL C exploitation	39
CDI de mainteneurs	30
Contrats dit de transition	60
<b>TOTAL</b>	<b>270</b>

#### PREVISION DES ENTREES EN 2022



## D - Les primo-recrutements & les primo-affectations.

---

### 1°) Les primo-recrutements.

Pour compenser les départs à la retraite de la catégorie de personnels « C Expl » et « C/EO » et poursuivre le soutien de la famille maintenance du réseau navigable, un volume de **45** autorisations de recrutement local et de 30 contrats de droit public à durée indéterminée est prévu pour l'année 2022 selon la répartition ci-dessous :

ARL 2022	DTBS	DTCB	DTNE	DTNPDC	DTRS	DTS	DTSO	SIEGE	TOTAL
C. Exploitation	8	8	7	6	2	4	4	0	<b>39</b>
C. Administratif	2	1	1	1	0	1	0	0	<b>6</b>
<b>Sous total (C Ex et Adm)</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>45</b>
CDI de mainteneurs (ex OPA)	8	3	7	6	1	3	2	0	<b>30</b>
<b>TOTAL (ARL + CONTRATS)</b>	<b>18</b>	<b>12</b>	<b>15</b>	<b>13</b>	<b>3</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>75</b>

### 2°) Les primo-affectations.

Pour réduire la vacance de postes dans les services et diversifier ses recrutements, VNF proposera des postes aux appels à postes de la Direction des ressources humaines du Pôle ministériel concernant les sortants d'école des corps à gestion centralisée de catégorie A et B (ITPE, IAE, TSPDD, etc.). Les postes seront priorisés en fonction des besoins des services, notamment ceux qui concernent l'ingénierie et la maîtrise d'ouvrage, la maintenance du réseau navigable, la gestion hydraulique ou l'environnement.

VNF proposera également des postes au concours interministériel 2022 des ingénieurs des systèmes d'information et de communication (ISIC), corps interministériel relevant du ministère de l'intérieur, pour pouvoir des besoins internes et diversifier les talents.

## E - Les apprentis.

---

L'établissement reconduit en 2021 le dispositif de recrutement en contrat d'alternance pour accueillir **35** apprentis dans l'ensemble des filières professionnelles de VNF (ex. : ingénierie et maîtrise d'ouvrage, maintenance, informatique, finances, etc.).

Conformément aux dispositions de la circulaire 2MPAP-10-3035 du 11 juin 2010, les apprentis ne sont pas comptabilisés dans le plafond d'autorisation d'emplois des opérateurs de l'Etat. Comme les années précédentes, le coût de la formation sera pris en charge intégralement par la DRHM.

## F - Les travailleurs handicapés.

---

L'établissement réaffirme sa politique volontariste dans le domaine de l'insertion des travailleurs reconnus travailleurs handicapés. Parmi les différentes mesures mises en place, celle du recrutement direct.

Une politique de recrutement direct dans toutes les catégories A, B et C de fonctionnaires, afin de relever leurs taux d'emploi direct sera mise en œuvre en 2022. Des emplois permanents et pérennes seront proposés à la Direction des ressources humaines du Pôle ministériel pour recruter des travailleurs en situation de handicap dans les corps à gestion centralisée (Catégories A et B). Ces recrutements donnent lieu à la titularisation dans un corps de fonctionnaire sans passer par la voie du concours.

## G - Synthèse prévisionnel 2022.

**300** personnes devraient quitter l'établissement et **270** (incluant les CDD dits de transition) devraient l'intégrer au 31 décembre 2022 selon la répartition suivante :

Année 2022 - Emplois permanents.						
	Sorties.		Entrées.			
Effectifs au 31/12/21	Départs à la retraite.	Autres départs.	Primo-affectations.	Primo-recrutements	Autres arrivées	Effectifs prévisibles au 31/12/22
	180	120	12	45	213	-30
<b>3900</b>	<b>300</b>			<b>270</b>		<b>3870</b>

Les orientations de recrutement et d'emploi pour l'année 2022 permettent de mettre concrètement en œuvre les dispositifs détaillés dans le pacte social du projet de modernisation de l'établissement. Si de nombreux métiers sont concernés par des évolutions, ces orientations ciblent en priorité le soutien des métiers et le maintien des compétences qui sont au cœur des missions de l'établissement, comme l'exploitation et la maintenance du réseau navigable, l'ingénierie et la maîtrise d'ouvrage, l'informatique ou encore le développement. Elles donnent des moyens de réponse aux enjeux et à la réalisation des projets liés à l'augmentation des investissements de VNF renforcés par le plan de relance pour la régénération, la modernisation et le développement du réseau fluvial.

## H - Synthèse des agents contractuels recrutés à VNF par la voie du concours externe et par recrutement direct.

Depuis neuf ans (de 2013 à 2021 inclus), **145** agents contractuels de droit public ou privé ont été recrutés à VNF par la voie du concours dans le quasi-statut des OPA et/ou dans les corps de la fonction publique de l'Etat suivants :

ANNEES	PETPE	OPA	TSDD	ADJ-ADM.	TOTAL
2013	1	0	0	0	1
2014	4	0	0	0	4
2015	10	2	0	1	13
2016	16	2	0	1	19
2017	19	5	2	0	26
2018	14	0	0	2	16
2019	14	0	0	2	16
2020	26	0	0	3	29
2021	18	0	0	3	21
<b>TOTAL</b>	<b>122</b>	<b>9</b>	<b>2</b>	<b>12</b>	<b>145</b>

Comme l'année précédente, VNF a procédé à la déprécarisation de personnels travaillant dans l'établissement en leur offrant un contrat à durée indéterminée. Au total, **34** personnels ont bénéficié de ce dispositif : **27** contrats de droit public à durée indéterminée pour les mainteneurs et **7** contrats à durée indéterminée de droit privé.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**SEANCE DU 10 MARS 2022**

**N° 01/2022/3.2**

**DELIBERATION RELATIVE  
A L'ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES**

Vu le code des transports, notamment son article R. 4312-10,  
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relative à la gestion budgétaire et comptable publique,  
Vu l'instruction NOR : ECOE2034906J du 14 décembre 2020 portant instruction comptable commune des organismes dépendant de l'Etat,  
Vu la délibération n°01/2014 du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,  
Vu l'avis émis le 22 novembre 2021 par la commission d'admission en non-valeur, en remise gracieuse et des transactions,

Vu le rapport présenté en séance,

Le conseil d'administration de Voies navigables de France décide :

**Article 1<sup>er</sup>**

Les créances de l'établissement détenues à l'encontre de :

ISAI JEAN-PIERRE pour un montant de	56 657.88€
STEF DUFOUR BAUSSART pour un montant de	71 888.32€

sont admises en non-valeur.

**Article 2**

La présente délibération sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Le président du conseil d'administration

La secrétaire du conseil d'administration

Signé

Signé

Laurent HENART

Véronique LEFRANCQ

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**SEANCE DU 10 MARS 2022**

**N° 01/2022/4.1**

**DELIBERATION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE A LA SOCIETE DE  
GESTION DE PRODUITS PETROLIERS POUR LA MODERNISATION D'UN POSTE  
DE DECHARGEMENT D'ETHANOL A GENNEVILLIERS DANS LE CADRE DU PLAN  
D'AIDE AU REPORT MODAL 2018 – 2022**

Vu le code des transports, notamment son article R. 4312-10,  
Vu la délibération n° 04/2016/3.4 du conseil d'administration de Voies navigables de France  
du 19 décembre 2016 modifiée relative au plan d'aide au report modal 2018-2022,  
Vu la décision d'approbation de la Commission européenne du 29 mai 2018,

Vu le rapport présenté en séance,

Le conseil d'administration de Voies navigables de France décide :

**Article 1<sup>er</sup>**

Est approuvée l'attribution à la Société de Gestion de Produits Pétroliers (SOGEPP) par VNF  
d'une aide au financement pour la modernisation d'un poste de déchargements d'éthanol sur  
le port de Gennevilliers (Hauts-de-Seine) pour un montant maximal de 500 000 € dans le  
cadre du plan d'aide au report modal 2018-2022 et pour une dépense de 2 090 947 € HT  
éligible à subvention.

Le directeur général de Voies navigables de France est autorisé à signer la convention  
relative à l'octroi d'une aide au report modal avec la Société de Gestion de Produits  
Pétroliers.

**Article 2**

La convention est établie pour une durée de sept années soit un montant prévisionnel d'aide  
annuel de 71 428.57 €.

Toutefois, la SOGEPP peut bénéficier de versements annuels de montant supérieurs au  
montant prévisionnel, dans le cas où les quantités reçues par voie fluviale sont supérieures  
aux prévisions prises en compte dans la convention. Dans ce cas, dès que le cumul des  
versements annuels aura atteint le montant maximal stipulé dans l'article 1<sup>er</sup>, la convention  
sera échue.

L'aide sera versée annuellement au vu du décompte liquidatif des tonnages chargés ou déchargés à l'aide de l'installation. Le décompte sera effectué à chaque date anniversaire à partir de la date de mise en service de l'équipement.

### **Article 3**

La présente délibération sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Le président du conseil d'administration

La secrétaire du conseil d'administration

Signé

Signé

Laurent HENART

Véronique LEFRANCO

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**SEANCE DU 10 MARS 2022**

**N° 01/2022/4.2**

**DELIBERATION RELATIVE A LA MOFICATION DU PLAN D'AIDES A LA  
MODERNISATION ET A L'INNOVATION 2018 - 2022**

Vu le code des transports, notamment son article R. 4312-10,  
Vu la délibération n° 04/2016 3.5 du 19 décembre 2016 modifiée portant approbation du plan d'aide à la modernisation et à l'innovation (PAMI) 2018 2022,  
Vu la décision C (2018) 3210 de la Commission européenne du 29 mai 2018,  
Vu la délibération n°03/2020 2.2b du 1<sup>er</sup> juillet 2020 relative à la modification du plan d'aides à la modernisation et à l'innovation 2018-2022,

Vu le rapport présenté en séance,

Le conseil d'administration de Voies navigables de France décide :

**Article 1<sup>er</sup>**

Les sous-volets A1, A2, A3 et A4 du volet A « performance environnementale du plan d'aides à la modernisation et à l'innovation 2018 – 2022 sont ouverts aux propriétaires de bateaux promenade, paquebots fluviaux et péniches hôtel, unités de plaisance locative et engins flottants et de bateaux de marchandises de moins de 20m.

**Article 2 :**

Les articles 2 et 3 de la délibération susvisée du 1<sup>er</sup> juillet 2020 sont abrogés.

**Article 3**

Les conditions d'éligibilité du sous- volet A1 sont les suivantes :

- Les achats, constructions ou travaux d'adaptation ou de conversion de bateaux ;
- Soit zéro émission de CO2 (à l'échappement) ;
- Soit équipé d'un moteur hybride ou dual fuel tirant au moins 50 % de son énergie de carburants à émission de CO2 nulle (à l'échappement) ou d'une alimentation rechargeable pour son fonctionnement normal.

**Article 4 :**

La présente délibération sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Le président du conseil d'administration

La secrétaire du conseil d'administration

Signé

Signé

Laurent HENART

Véronique LEFRANCO